

DECRET N°73-343 du 6 novembre 1973
portant nomination de Mr AKIBODE Gédéon Yves, Administrateur Civil, en qualité de Directeur par intérim de la Planification Financière à la Direction Générale du Plan.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le décret N°73-268 du 24 août 1973, portant réorganisation de la Direction Générale du Plan, notamment son article 4, 6° ;
Sur proposition de la Haute Autorité chargée du Plan ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr AKIBODE Gédéon Yves, Administrateur Civil, est nommé Directeur par intérim de la Planification Financière à la Direction Générale du Plan.

Article 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 novembre 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 10 CS 6 DGP 2
DPF 2 Ministères 11 SGG 4 IAA1
DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. JORD 5
SPD 2 DGAJL-Dtion Stat. 4 DI 8
DB-CF-DC-Solde 4 Trésor 4 DP 2
Intéressé 1.